

**Extrait du registre des délibérations  
Séance du comité syndical du  
SYDELON  
du 15 avril 2025**

Membres élus : 20  
En activité : 20  
Membres présents : 12  
Membres ayant donné procuration : 4  
Membres absents excusés : 4

L'an deux-mille-vingt-cinq le quinze avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le 2 avril deux-mille-vingt-cinq, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h07.

**Étaient présents :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. MELEO Guy, Mme BUHAJEZUK  
Christelle, Mme VACCA Agnès et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: M. MEDVES Jean-François, M. CORAZZA Hervé, M. STEICHEN  
Christian et M. ANTOINE Marc

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe et  
M. FADI Hassan

**Étaient absents (avec procuration) :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: M. LOUIS Jean-Charles a donné procuration à Mme RENAUX  
Patricia  
M. ZIEGLER Damien a donné procuration à Mme VACCA Agnès.

Publié(e) le 29 AVR. 2025

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général



Laurent GADEYNE

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra a donné procuration à  
M. STEICHEN Christian  
M. JURCZAK Serge a donné procuration à M. MEDVES Jean-  
François

**Étaient absents excusés :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THIONVILLE

: M. LUCCHINI Marc

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul et M. GLODEN Roland

**Suppléant présent dont le vote ne peut pas être comptabilisé**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: M. MELLET Jean-Marie

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK Christelle (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

**N° 2025-07**

**Objet : Affectation du résultat 2024**

Après les votes du compte de gestion et du compte administratif, il est proposé au comité syndical l'affectation du résultat 2024 selon le tableau ci-après :

**Affectation du résultat 2024**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	17 275 777,72 €
Dépenses	17 940 451,43 €
Résultat de l'exercice	- 664 673,71 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 105 077,54 €
<b>soit un résultat excédent</b>	<b>440 403,83 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	6 096 175,15 €
Dépenses	68 195,67 €
Résultat de l'exercice	6 027 979,48 €
Résultat d'investissement reporté	1 001 440,31 €
<b>soit un résultat excédent</b>	<b>7 029 419,79 €</b>
<i>Restes à réaliser</i>	
Recettes	0,00 €
Dépenses	6 720 000,00 €
Excédent	0,00 €
<b>SOIT, EN TENANT COMPTE DES RESTES À RÉALISER,</b>	
<b>UN EXCÉDENT DE FINANCEMENT DE</b>	<b>309 419,79 €</b>

Conformément à l'article L2311-5 du CGCT « Lorsque le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement ».

Commission consultée : commission finances.

**MOTION :**

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT la nécessité d'affecter le résultat 2024 du SYDELON pour un montant de **440 403,83 €** comme suit :

En section de fonctionnement,

- Report à nouveau (ligne 002) **440 403,83 €**

En section d'investissement,

- Report d'investissement reporté, (ligne 1068) **0,00 €**

Après avoir entendu l'exposé de M. Xavier DE LAZZER, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

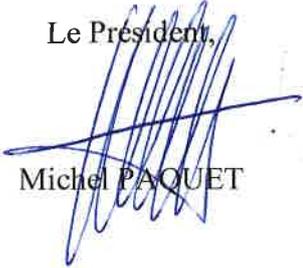
**VOTE** l'affectation du résultat de l'exercice 2024 comme indiqué ci-dessus.

Pour copie conforme au registre,  
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 29 AVR. 2025



Le Président,

  
Michel PAQUET